Demande d'acte d'état civil

Certaines démarches nécessitent la production d’actes d’état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte de décès).

La demande d’acte d’état civil est un service gratuit (attention, certains sites privés proposent un service payant pour effectuer ces démarches à votre place). Vous pouvez effectuer cette démarche vous-même, en ligne, par courrier ou en vous rendant à la mairie.



Demander un acte de naissance :

Si vous avez besoin d'un acte de naissance, 3 documents différents peuvent vous être délivrés : une copie intégrale (reproduction de l'ensemble de votre acte de naissance), un extrait avec filiation (lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère) ou un extrait sans filiation. La demande d'un acte de naissance est gratuite.

La démarche varie en fonction de votre lieu de naissance (en France ou à l'étranger). L'accès à la copie d'un acte de naissance dépend du type de document concerné et de la personne qui en fait la demande.

- demande en ligne
- demande sur place : auprès de la mairie où vous êtes né(e)
- demande par courrier : sur papier libre, auprès de la mairie où vous êtes né(e). La demande doit indiquer votre nom, prénoms, date de naissance, adresse (+ noms et prénoms de vos parents pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation).
 Si vous demandez un autre acte de naissance que le vôtre (celui de votre père par exemple), la preuve de votre lien de filiation directe avec cette personne (copie de votre acte de naissance, livret de famille,...) vous sera demandée. En savoir plus sur les informations à indiquer sur le courrier

A noter : Les actes de naissance détenus par le service Etat-civil ne concernent que les actes de moins de 100 ans (pour Epernay) et postérieurs à 1938 (pour la Villa d'Aÿ). Pour obtenir un acte de naissance antérieur à ces dates, la demande est a effectuée auprès des Archives municipales ou départementales.

Demander un acte de mariage :

Trois types d'actes de mariage peuvent être remis : une copie intégrale (reproduction de l'ensemble de votre acte de mariage) ou un extrait avec filiation (lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère) ou un extrait sans filiation. La demande d'un acte de mariage est gratuite.

La démarche varie en fonction du lieu du mariage (en France ou à l'étranger). L'accès à la copie d'un acte de mariage dépend du type de document concerné et de la personne qui en fait la demande.

- demande en ligne
- demande sur place : auprès de la mairie du lieu du mariage.
- demande par courrier : sur papier libre, auprès de la mairie du lieu du mariage. En savoir plus sur

les informations à indiquer sur le courrier

A noter : Les actes de mariage détenus par le service Etat-civil ne concernent que la période postérieure à 1943 (pour Epernay) et 1938 (pour la Villa d'Aÿ). Pour obtenir un acte de naissance antérieur à ces dates, la demande est a effectuée auprès des Archives municipales ou départementales.

Demander un acte de décès :

La copie intégrale d'acte de décès est la reproduction de l'ensemble d'un acte de décès. Vous pouvez la demander à tout moment, sans justificatifs. La demande est gratuite.

Les démarches pour l'obtenir dépendent du lieu du décès : en France ou à l'étranger.

- demande en ligne
- demande sur place : soit auprès de la mairie du lieu de décès, soit auprès de la mairie du dernier domicile du défunt. Vous pouvez faire la demande au guichet en indiquant les nom et prénoms du défunt et la date du décès.

A noter : Les actes de décès détenus par le service Etat-civil ne concernent que la période postérieure à 1972 (pour Epernay) et 1938 (pour la Villa d'Aÿ). Pour obtenir un acte de naissance antérieur à ces dates, la demande est a effectuée auprès des Archives municipales ou départementales.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- Lundi : de 8h30 à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h30 à 11h15

Fermetures annuelles :

- Samedi 25 juillet 2026
- Samedis 1er, 8, 15 et 22 août 2026
- Samedi 26 décembre 2026
- Samedi 2 janvier 2027

Contact

Service Etat-Civil de la Ville :

8, place Bernard-Stasi 51200 Épernay
03 26 53 37 50
Formulaire contact

Liens utiles
Demande d'acte de naissance sur Service-Public.fr
Demande d'acte de mariage sur Service-Public.fr
Demande d'acte de décès sur Service-Public.fr
Pour aller plus loin
Image



Rechercher un acte d'état civil